17 OCTOBRE 2013 JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

DOSSIER DE PRESSE

COMBATTRE LA PAUVRETÉ, C'EST COMBATTRE LES PRÉJUGÉS.

Sommaire

p.2 - Thème de la journée
p 3 - Cas concrets
p.4 - Bousculer les idées reçues
p.5 - Événements
p.6 - Étude sur la discrimination
p.7 - Une question d'actualité
p.8 - Propositions politiques
p.9 - Outils
p.11 - Partenaires

CONTACT PRESSE
Typhaine Cornacchiari & Leslye Abarca
01 42 46 01 69 - 06 18 05 29 83 communication@atd-quartmonde.org
twitter.com/ATDQM facebook.com/ATDQM

17 octobre 2013, Journée Mondiale du Refus de la Misère

COMBATTRE LA PAUVRETÉ, C'EST COMBATTRE LES PRÉJUGÉS

« Les riches ont tiré un rideau sur la pauvreté,
et sur ce rideau, ils ont peint des monstres »
(Charles Booth, sociologue anglais du XIXe siècle)

Un des aspects les plus forts de la violence de la misère est le mépris que subissent trop souvent les personnes en situation de grande précarité. L'extrême violence est celle qui réduit sa victime au silence, elle n'ose pas réagir. Du coup, personne ne sait qu'il y a eu violence.

Cette année la Journée mondiale du refus de la misère sera centrée sur le combat contre la discrimination pour origine sociale. L'ONU lance ce mot d'ordre : ***« Ensemble vers un monde sans discrimination. En s'appuyant sur l'expérience et la connaissance des personnes dans la grande pauvreté ».***

Pour sortir du silence et trouver cette paix intérieure, il faut être certain que son expérience ne sera pas niée. La République interdit de traiter quelqu'un différemment à cause de son sexe, de son origine ethnique, de sa religion, de son orientation sexuelle. Cela ne change pas tout, mais les gens qui sont traités différemment savent que c'est interdit et osent le dénoncer. Et les esprits peuvent progresser petit à petit.

C'est humiliant et dévastateur d'être traité de « clochard » ou de « cas soc' », d'être traité différemment parce qu'on habite un quartier pauvre, parce qu'on porte une carte CMU ou à cause de son allure portant les stigmates de la misère, rien de cela n'est reconnu. Notre pays peut faire ce pas de civilisation.

Nous invitons nos concitoyens à demander la reconnaissance par la loi de la discrimination pour cause de pauvreté. Une pétition est en ligne sur **www.jeneveuxplus.org**

CONTACT PRESSE
Typhaine Cornacchiari & Leslye Abarca
01 42 46 01 69 - 06 18 05 29 83 communication@atd-quartmonde.org
twitter.com/ATDQM facebook.com/ATDQM

DISCRIMINATION, STIGMATISATION
CAS CONCRETS

DROIT À LA DIGNITÉ DANS LA MORT

Dédé est décédé le mois dernier d'un cancer. Il n'avait pas d'argent pour payer ses obsèques. Grâce à une allocation du CCAS[1] il sera enterré, à même la terre, dans le carré des indigents du cimetière. Ses amis sont bouleversés par le traitement réservé à son corps par l'entreprise des pompes funèbres. Dédé est resté 24 heures dans le corbillard garé sur le parking, loin du magasin. Il y a passé sa dernière nuit, ne pouvant être veillé. Le jour des funérailles, la cérémonie a failli ne pas avoir lieu, parce que les employés, prêts en avance, ne voulaient pas attendre l'arrivée des proches. Véréna, une amie, s'insurge « Tout être humain doit être traité et enterré dignement, pour lui et pour ceux qui restent derrière, famille et amis. »

DISCRIMINATION À L'ADRESSE

Quoi de plus normal que d'aller à la plage l'été ? Trouver sa place, profiter du beau temps et de la mer. Pas si simple pour Audrey, venue avec des jeunes de son quartier de la Courneuve. Dès leur arrivée, ils ont été accueillis par les gendarmes, alertés par le numéro de la plaque minéralogique du car, qui ont contrôlé leurs papiers et les ont avertis contre tout débordement. Audrey regrette « Seine-Saint-Denis signifie méfiance dans la tête des gens ».

LOCATION AU FACIÈS

Evelyne et ses 7 enfants vivent dans un 4 pièces insalubre. Un presbytère de 150 m2 est à louer. Leur candidature est acceptée. 15 jours après la famille se voit refuser la location car « elle présente un risque d'insolvabilité » . Pourtant le montant de l'aide au logement dépasse le montant total du loyer et la famille bénéficie d'une garantie. Tout semble avoir basculé lors de la rencontre entre la personne en charge de louer le presbytère et la famille qui porte sur elle des signes visibles d'une grande pauvreté.

UNE PLACE POUR LES PARENTS À L'ÉCOLE

Jacqueline, maman d'une petite fille en maternelle, souffre de ne pas pouvoir accompagner les sorties scolaires malgré sa volonté de participer. A chaque fois sa proposition est déclinée et ce sont « toujours les mêmes maman qui participent, des dames bien qui s'entendent bien avec la maîtresse. »

LA CULTURE POUR TOUS

Guillaume prépare une sortie avec sa famille, c'est un moment important, ils vont au musée. Le jour J, déjeuner et visite découverte au programme. Hélas ils sont sommés de quitter les lieux, car d'autres visiteurs se seraient plaints de leur odeur. Ils ont honte et s'excusent d'être venus. Ils pensent que ce n'est pas leur place. La culture est un droit pour tous, comment se l'approprier ? Difficile question pour Guillaume.

TOUS LES ENFANTS À LA CANTINE

Benoît, 8 ans, est privé de cantine scolaire deux jours sur quatre car Pierre, son père, est au chômage. Pour Pierre cette situation est injuste parce qu'elle crée chez son fils le sentiment de ne pas être comme les autres enfants qui, eux, ont le droit de manger à l'école tous les jours et ajoute une contrainte supplémentaire qui gêne sa recherche d'emploi. Le Défenseur des Droits a récemment souhaité la promulgation d'une loi reconnaissant à tous les enfants l'accès à la cantine[2].

CLIENTÈLE NON GRATA

Michel souhaite se faire couper les cheveux suite à l'annonce mise en vitrine dans le salon de coiffure « coupe offerte à toutes personnes acceptant de se faire couper plus de 3 cm de longueur ». C'est une aubaine pour lui qui vit dans la rue et doit avoir un entretien pour un emploi. Une cliente étant dans le salon, il se voit refuser l'accès. Il ne faudrait pas ternir l'image de l'enseigne.

1- CCAS : centre communal d'action social
2- Rapport du Défenseur des Droits « L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire », 28 mars 2013

BOUSCULER LES IDÉES REÇUES
POUR FAIRE RECULER LA DISCRIMINATION

Si il y a tant de discriminations, conscientes ou inconscientes, c'est que ceux qui ne vivent pas la pauvreté ont des représentations souvent fausses des personnes en situation de pauvreté, notamment des présomptions d'incapacité, des peurs... C'est aussi le cas pour d'autres formes de discriminations : si on considère que les femmes ne sont pas douées pour prendre des décisions, on peut décider qu'il est inutile de leur donner le droit de vote (ce qui a été vrai jusqu'en 1945).

Nécessité de déconstruire les préjugés sur la pauvreté et ceux qui la vivent

MOBILISER LA SOCIÉTÉ CONTRE LES IDÉES REÇUES

C'est pourquoi **un livre recensant plus de 80 idées reçues sera publié à la rentrée.**
Il s'adresse aux citoyens curieux, à tous les militants et syndicalistes en quête des informations simples et précises pour conforter leurs convictions. En partenariat avec des syndicats (CGT , CFDT, FSU) et des associations (Secours Catholique et Emmaüs, Scouts de France, etc.).
Les auteurs : Jean-Christophe Sarrot est rédacteur en chef de Feuille de Route Quart Monde ; **Bruno Tardieu** est délégué national d'ATD Quart Monde et **Marie-France Zimmer** est membre de la délégation nationale d'ATD Quart Monde.

«Savoir vraiment regarder, observer pour expliquer. Voilà à quoi nous invite cet ouvrage. Son titre n'est pas anodin. Il évoque à la fois des hommes, des femmes, leurs parcours de vie, les pauvres et la pauvreté.
Représentations stigmatisantes, réduction des personnes à leur détresse matérielle, sans analyse des mécanismes par lesquels se crée ou se perpétue la pauvreté, mise en cause des victimes, considérées comme responsables de leurs maux : serions-nous revenus à l'ère des « classes miséreuses, classes dangereuses» ?...
En déconstruisant de telles idées reçues, cet ouvrage aide à poser sur l'Autre un regard plus attentif et plus juste.»

Extrait de la préface de Dominique Baudis, Défenseur des Droits.

En librairie le 12 septembre 2013 - 192p.
Ed.Quart Monde et Ed. L'Atelier - 5€

Théâtre Forum viral

Des troupes de théâtre dont la COMPAGNIE NOUS N'ABANDONNERONS JAMAIS L'ESPOIR (NAJE) et LE POTIMARON, préparent des théatres-forums publics pour le mois d'octobre avec des membres d'ATD Quart Monde.
Des scènes de discriminations ordinaires seront proposées au public à Paris, Reims et Nancy, dans la rue et sur internet.

LA SEULE MANIÈRE DE SE LIBÉRER DES STÉRÉOTYPES
EST DE CONNAÎTRE LES PERSONNES

ATD Quart Monde propose de multiples opportunités de rencontre lors des **rassemblements du 17 octobre**. Partout en France, marches, débats, événement culturels, sont autant d'opportunités d'être des combattants pour que chacun puisse vivre dans la dignité.

Marche "De la Pitié aux Droits de l'Hommes", Paris 17 octobre 2012.

D'autres événements en France et dans le monde sur www.refuserlamisere.org

Assemblée Nationale

Rencontre entre des personnes en situation de pauvreté et des députés, présidée par **Claude Bartolone**, **Président de l'Assemblée nationale**. Un exercice d'échange des savoirs permettant de voir comment les citoyens et les législateurs peuvent collaborer pour faire faire à notre société ce pas de civilisation.

17 octobre

15h-16h : Conférence publique

Place des personnes très pauvres dans la définition des politiques publiques ?

à Paris, **le 17 octobre**

16h – 18h

LA MARCHE CONTRE LES PRÉJUGÉS des Invalides au Trocadéro pour mettre à bas toutes les idées reçues sur les pauvres et la pauvreté.

18h-19h

RASSEMBLEMENT CITOYEN au parvis des droits de l'Homme et des libertés du Trocadéro. Hommage aux victimes de la misère, théâtre forum, musique, témoignages. En présence de **Dominique Baudis, Défenseur des droits**.

à Rennes, lancement outil de formation "Familles école grande pauvreté : Quand parents et enseignants s'en mêlent", en présence de **George Pau-Langevin, Ministre déléguée à la réussite éducative**.

à **St. Germain en Laye**, réalisation de fresques, slam et témoignages au centre social « La Soucoupe » le 12 octobre 15h-18h.

à **Eaubonne**, rencontre festive du collectif 17 octobre jeux, chants, débats... le 12 octobre 14h-18h.

à **Carcassonne**, ateliers enfants et ados (danse, musique, jeux) le 16 octobre. Débats dans trois lycées et deux collèges de la ville le 17 octobre.

à **Nice**, projection du film « Joseph l'Insoumis », retour sur l'action du fondateur d'ATD Quart Monde le 17 octobre.

ETUDE
SUR LA DISCRIMINATION POUR ORIGINE SOCIALE

ATD Quart Monde, en partenariat avec ISM Corum[3], a lancé une étude dont l'objectif est de démontrer que les employeurs ont tendance à discriminer les personnes connaissant la grande pauvreté. Pour ce faire, ATD Quart Monde procède actuellement à un testing. Cette procédure consiste à envoyer des paires de candidatures fictives à des employeurs. L'un des CV sera dit «de référence» tandis que le second comportera un indicateur de la situation sociale précaire du candidat.
ATD Quart monde rendra publics les résultats de cette étude lors d'une **conférence de presse le 3 octobre prochain**, afin d'interpeller les politiques (cf. page 8) et l'opinion publique.

Comité scientifique de l'étude :

- **Caroline Desprès**, contractuelle CERMES[4], chercheuse rattachée à l'équipe ERASME
- **Thomas Couppiè**, chargé d'étude au Département Entrées et Evolutions dans la Vie Active au CEREQ
- **Emmanuel Decaux**, professeur en droit à l'uiversité Panthéon-Assas à Paris
- **Thierry Rochereau**, maitre de recherches à l'IRDES[5],
- **Fabrice Foron**i, chargé d'Etudes et de formation à l'ISM Corum
- **Eric Cediey**, directeur d'ISM Corum
- **Marie-Rose Blunschi**, directrice de l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines d'ATD Quart Monde
- **Gwenaële Calvès**, professeur de droit public à Université de Cergy-Pontoise

Travail soutenu par :

Jérémy Ianni, volontaire chargé de la discrimination sociale **; Fanny Lesueur-Roch**, étudiante en master « inégalités et discriminations » **; Joan Schneider**, étudiant en master « sociologie et développement des organisations et gestion des ressources Humaines » **; Aurélie Iffrig et Lucas Bisson**, étudiants en master « pratiques contentieuses des droits fondamentaux ».

Salle d'attente cabinet médical.

Le testing scientifique comme preuve pour faire évoluer les lois

Discrimination à l'accès aux soins

Avec la CMU, tout le monde a accès aux soins ? :
En 2009, le testing[6] commandé par le Fonds CMU sur le « Refus de soins » a montré qu'un quart des médecins refusent des patients bénéficiaires de la CMU. Ce taux est plus élevé chez les dentistes (32%), les ophtalmologues (31%), les généralistes et gynécologues de secteur 2 à honoraires libres (33% et 40%). **Cette étude a permis de prendre conscience de l'inadaptation de la loi française pour lutter contre cette discrimination.** C'est ainsi que la loi sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires[7] du 21 juillet 2009 ajoute à la liste de discriminations illicites le refus de soins la prise en considération du statut d'assuré social du patient.

3- ISM Corum : Inter Service Migrants Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutation http://ismcorum.org/
4- CERMES : Centre de recherche, médicine, sciences, santé, santé mentale, scociété http://www.cermes3.fr/
5- IRDES : Institut de recherche et documentation en économie de la santé http://www.irdes.fr/
6- Rapport final du Testing « Refus de soins »http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/refus_soins_testing2009_rapport.pdf
7- Réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Discrimination Territoriale (à l'adresse)

Suite à une plainte de la commune de La Courneuve pour discriminations urbaines et sociales, La **HALDE** a rendu publique en février 2011 une délibération7 dans laquelle elle **recommande aux législateurs d'inclure le critère de discrimination à l'adresse dans le code du travail et dans la loi relative à la lutte contre les discriminations**.
La HALDE a appelé également le gouvernement à mener une réflexion sur l'intégration du critère de l'origine sociale dans la liste de critères prohibés, évoquant la nécessité que des tests scientifiques semblabes soient effectués sur l'accès aux bien et aux services. La HALDE a appuyé ses conclusions sur des tests8 réalisées depuis 2006 qui ont démontré que le critère de l'adresse agit de façon autonome dans ce type de discrimination.
La récente publication de l'étude « Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi »9, élaborée à partir d'un testing réalisé entre fin 2011 et début 2012, relance le débat public autour du traitement juridique de la discrimination à l'adresse.

Exposition photo "Actions [in]visibles", ATD Quart Monde 2011

Une question d'actualité

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Elle s'est autosaisie de la question des discriminations fondées sur l'origine sociale, suite à l'affaire du Mussée d'Orsay du début de l'année. Elle rendra prochainement un avis sur le sujet.
http://www.cncdh.fr/fr/actualite/extreme-pauvrete-la-discrimination-dorigine-sociale-doit-etre-reconnue-dans-la-loi

Une enquête en cours

Le **Défenseur des Droits**, M. Dominique Baudis, a ouvert une enquête suite à l'affaire du Musée d'Orsay, afin de faire la lumière sur les événements. Parmi ses pouvoirs, il a accès aux bandes d'enregistrement et auditionne les personnes concernées pour confronter les versions.. Les résultats sont attendus pour l'été.
http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/linstitution/actualites/le-defenseur-ouvre-une-enquete-apres

7- Déliberation n°2011-121 du 18 avril 2011 http://www.halde.fr/IMG/alexandrie/6239.PDF
8- DUGUET E., L'HORTY Y., DU PARQUET L., PETIT P., SARI F. (2010), « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile de France », Document de travail CEE, n°128, juillet.
DUGUET E., LEANDRI N., L'HORTY Y., PETIT P. (2009), « Les facteurs de discrimination à l'embauche pour les serveurs en Ile de France : résultats d'un testing », Premières Informations Premières Synthèses, DARES, Septembre, n°40-1.
DUGUET E., LEANDRI N., L'HORTY Y., PETIT P. (2007), « Discriminations à l'embauche : un testing sur les jeunes de banlieues d'Ile de France », Rapport pour le Centre d'Analyse Stratégique, mars.
9- Résultats du Testing http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/document_onzus_n4_effets_de_quartier_-_discrimination_terroriale.pdf

C'EST AU TOUR DE LA FRANCE
DES PROPOSITIONS POLITIQUES

Alors que des textes internationaux prohibent toute discrimination en raison de l'origine sociale ou de la fortune, la France ne l'interdit pas « expressément » en droit interne, laissant ainsi se poursuivre des pratiques sociales dénoncées par la communauté internationale.
ATD Quart Monde souhaite que la France légifère pour introduire la discrimination pour cause de pauvreté parmi les critères interdits dans le code pénal. Une proposition de loi en ce sens sera déposée à l'automne, afin de mettre fin à l'apartheid social dû à la pauvreté. Un accent particulier sera mis sur la ratification des engagements internationaux portant sur cette question et sur les politiques publiques concernant l'égalité de traitement dans l'accès aux services publics.

Mme Adobati et M. Ayrault, conférence gouvernamentale sur la pauvreté. Déc. 2012.

D'AUTRES PAYS ONT DÉJÀ FRANCHI LE PAS
introduisant une loi contre la discrimination pour cause de pauvreté

Au **Québec**, le refus de louer des logements aux prestataires de l'aide sociale en raison de l'insolvabilité présumée des candidats constitue une violation du droit au logement, mais aussi une violation de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée en **1975**. Celle ci garantie la protection, en plus des droits civils et politiques, celle des droits économiques, sociaux et culturels (art. 39 à 48). L'article 10 concernant « Le droit à l'égalité », énonce une liste exhaustive de motifs de discrimination interdits, parmi lesquels la « condition sociale ». La Commission des droits à la personnes est chargée de la promotion des droits, de réceptionner les plaintes et saisir le Tribunal des droits de la personne, si la plainte est fondée.
« La catégorisation de la situation financière d'une personne, une des facettes spécifiques de la condition sociale, comporte préjugés et mépris. »
Tribunal des droit de la personnes , 21 septembre 1993.
La Belgique a adopté la loi du 10 mai **2007** qui interdit les discriminations dont celle pour origine sociale.

DEUX TEXTES INTERNATIONAUX ATTENDENT D'ÊTRE RATIFIÉS PAR LA FRANCE :

PROTOCOLE N°12 À LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH) qui étend l'interdiction de la discrimination à la jouissance de tous les droits, notamment les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), en incluant expressément les discriminations fondées sur « l'origine », « la fortune »... ou toute autre situation (cf. article 1-1) pour garantir une « justiciabilité » effective de tous ces droits en cas de discrimination.
La France ne l'a pas signé à ce jour.

LE PROTOCOLE FACULTATIF AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (PIDESC), institue un mécanisme de plaintes accessible aux particuliers et groupes de particuliers. Il permet ainsi aux victimes de discriminations fondées notamment sur « l'origine sociale » et « la fortune »(cf. article 2 du Protocole), d'avoir accès à un recours au niveau international lorsqu'elles n'ont pas pu obtenir justice au niveau national. Le Protocole, signé par la France le 12 décembre 2012, est entré en vigueur10 le 5 mai dernier. Cependant les Français ne peuvent bénéficier de ce recours car la France n'a pas encore ratifié ce texte.

10- Pays ayant ratifié le Protocole facultatif PIDESC : l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur, le Salvador, la Mongolie, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne et l'Uruguay.

NOUVEAUTÉ

« EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES PAUVRES ET LA PAUVRETÉ »

Minima sociaux, logement, école, fiscalité, budget des familles, roms, travail... Un argumentaire solide basé sur des sources officielles.

192 p. - Editions Quart Monde & Editions de l'Atelier - 5€ (cf. page 4)

Depuis le 12 septembre en librairie

Campagne citoyenne nationale 2013.

DOSSIER PÉDAGOGIQUE pour les enfants de 8 à 12 ans « DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LA JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE »

ET AUSSI les **DOSSIERS PÉDAGOGIQUES THÉMATIQUES** 8 -12 ANS et une version POUR LES JEUNES 12-18 ANS.

Destinés aux enseignants et animateurs qui préparent la journée mondiale du refus de la misère.

En partenariat avec le **Défenseur des Droits**

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

pour tous ceux qui travaillent avec des enfants de 7 à 12 ans.

Éditée avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et du Cidem - 25 €

Cette mallette propose de nombreux outils pour aborder **le thème de la grande pauvreté et de la solidarité avec les enfants**. L'imaginaire, le jeu, le chant, la création collective, autant de pistes qui aideront les enfants à mieux comprendre ce que vivent les plus pauvres d'entre eux. Le but de cette mallette est aussi de permettre aux enfants de témoigner de leurs gestes quotidiens pour refuser la misère, refuser, comme Wim, dans « Je serai cascadeur », qu'on laisse leurs copains de côté. Elle contient **trois livres (2 albums, 1 roman)** accompagnés de **livrets pédagogiques, un CD de quatre chansons** composées et interprétées par les musiciens de Don Pedro et ses dromadaires ; deux posters complètent l'ensemble.

AFFICHES 2013

Journée mondiale du refus de la misère

DES AVOCATS SANS HONORAIRES

René et Michèle ont connu le chômage. Aujourd'hui ils militent dans une association et ont fait de la défense des droits de l'Homme leur combat. Tous les jours, ils mettent leurs connaissances juridiques au profit des plus démunis.

COMBATTRE LA PAUVRETÉ, C'EST COMBATTRE LES PRÉJUGÉS.

17 OCTOBRE JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE
WWW.REFUSERLAMISERE.ORG/FRANCE

Le 17 octobre : porte-voix de la lutte contre la misère

Créée en 1987, la Journée mondiale du refus de la misère cherche à être l'amplificateur du combat quotidien contre la misère. Elle donne la parole aux personnes très pauvres qui en sont les premiers acteurs et à tous ceux qui les rejoignent pour tenter d'éradiquer la pauvreté dans tous les pays du monde.

En faisant entendre le combat de ceux qui agissent déjà contre la misère, cette journée encourage d'autres à s'engager. Elle rappelle aussi aux dirigeants de nos pays leurs engagements et leurs devoirs dans la lutte contre la pauvreté partout dans le monde. www.refuserlamisere.org

ATD Quart Monde est un Mouvement international, sans appartenance politique ou confessionnelle. Créé avec des personnes en grande pauvreté, il mène des actions qui visent à détruire la misère par l'accès de tous aux droits fondamentaux.

Il développe particulièrement des actions d'accès au savoir, à la culture, à la prise de parole (Bibliothèques de rue, Festival des Arts et des Savoirs, Universités populaires Quart Monde…).

Il mène également une activité d'édition et de rechercheavec les personnes qui vivent l'exclusion. Il se mobilise afin qu'aux plans local, national et international, les personnes démunies soient écoutées et représentées, et que la lutte contre la grande pauvreté soit une priorité (actions auprès des institutions politiques et du grand public). www.atd-quartmonde.fr

Avec

Un événement soutenu par